

- Nom du client : **LAUMONIER GERARD**
- Adresse desservie : **5 LA CHANTERIE  
VILLEDOMER**

## → Message

50186051 343241397559 343

**M. LAUMONIER GERARD**  
**5 LA CHANTERIE**  
**37110 VILLEDOMER**

## → Contacts

✉ Gérer votre compte sur internet  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)

☎ Service Clients  
 02 44 71 05 50  
 Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24  
 02 45 77 00 09

✉ TSA 51209  
 49412 SAUMUR CEDEX

🏠 Accueil  
 2 route de Reugny 37380 MONNAIE  
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00,  
 l'après-midi sur rendez-vous

### Votre facture du 8 juillet 2024

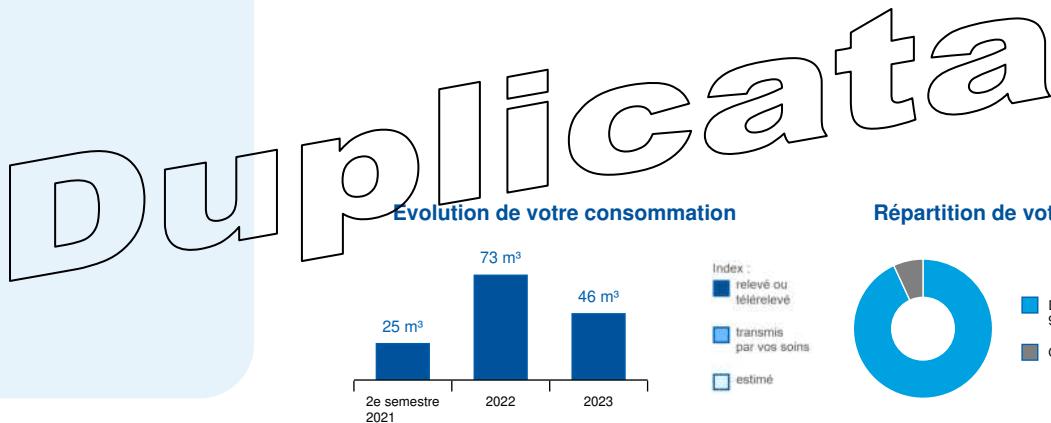
Compteur d'eau relevé le 13 juin 2024

Votre consommation est de **28 m<sup>3</sup>**

Montant à payer au plus tard le 23 juillet 2024 : **98,39 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	91,60
<b>SMAEP NEUILLE LE LIERRE - VILLEDOMER - AUZOUER EN TOURNAINE</b>	
Organismes publics	6,79
<b>Total facture</b>	<b>98,39</b>
<b>Net à payer</b>	<b>98,39</b>

détail au verso



En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire  
**IBAN** : FR75 2004 1010 1200 8204 3T03 383  
**ICS** : FR86ZZZ003506  
**RUM** : TIP328000250000000000343241397559

Date et Lieu	Signature

M. LAUMONIER GERARD  
 5 LA CHANTERIE  
 37110 VILLEDOMER

**Montant :** **98,39 €**  
 Créditeur : SAUR  
 Centre N° 02  
 Référence client : 3338010031  
 Facture : 343241397559

**TIP SEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Nos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel.  
 Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

**CENTRE DE TRAITEMENT TIP**

**Duplicata**  
 411925 BLOIS CEDEX 9

004300034036 LAUMONIER GERARD 20041010120082043T03383

328000000214 2325000000000343241397559604102

9839

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
5 LA CHANTERIE VILLEDOMER	28 m <sup>3</sup>	013262	015 mm	10/12/2023 22	13/06/2024 50		
Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m <sup>3</sup>	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
<b>► Distribution de l'eau potable</b>					<b>86,83</b>		<b>91,60</b>
<b>Abonnement</b>					<b>51,40</b>		<b>54,23</b>
Part Syndicale	2e semestre 2024				23,00	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2024				28,40	5,50	
<b>Consommation</b>					<b>35,43</b>		<b>37,37</b>
Part Syndicale	11-12-23 / 13-06-24		28	0,6060	16,97	5,50	
Part SAUR	11-12-23 / 31-12-23		3	0,5782	1,73	5,50	
	01-01-24 / 13-06-24		25	0,6020	15,05	5,50	
Préservation des ressources en eau	11-12-23 / 13-06-24		28	0,0600	1,68	5,50	
<b>► Organismes publics</b>					<b>6,44</b>		<b>6,79</b>
<b>Consommation</b>					<b>6,44</b>		<b>6,79</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2024		28	0,2300	6,44	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,58 € / m <sup>3</sup> soit 0,00158 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 93,27 €			TVA 5,50 % : 5,12 € TVA sur les débits : 5,12 €			<b>Total facture TTC : 98,39 €</b>

# Duplicata

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

**Part Intercommunale/Communale**  
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

**Part SAUR**  
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

**Part Organismes publics**  
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600  
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles ([www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) – Rubrique Données Personnelles).  
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



EPE5720025343241397559000098390N

**Paiement par TIP**

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :  
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

**Paiement par chèque**

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

**Paiement par prélèvement mensuel**

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

**Paiement par Internet**

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)

**Paiement en espèces**

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

# Duplicata